

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : Commune de CUGNY 02480

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 13 novembre 2019
<b>Membres :</b>
<b>En exercice :</b> 13
<b>Présents :</b> 11
<b>Pouvoir :</b> 01
<b>Votants :</b> 12
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 13 novembre 2019

## Séance du 21 novembre 2019 à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de CUGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel BONO, Maire de la Commune de CUGNY

### Étaient présents :

Mesdames BARALLE Marjorie, DELHAYE Ségolène, SÉTIAUX Régine  
Messieurs BONO Michel, CLÉMENT Jacques, DOURNEL Lionel, PRÊTRE Jean-François, CAVALET Rénaldo, ERB Gilles, LETUPPE Bruno, PARENT Jean-Paul.

Étaient absents excusés : MAILLOT Coralie, LOBBÉ Daniel.

Pouvoir : LOBBÉ Daniel à DOURNEL Lionel

Secrétaire de séance : PRÊTRE Jean-François.

Objet de la Délibération n°2019-35 :

### **Fixation des Tarifs des Concessions du Cimetière Communal, des caveaux et de l'Espace Cinéraire**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la compétence de fixer le montant du capital à verser pour obtenir une concession de cimetière ;

Considérant l'achèvement de l'opération de reprise des concessions au cimetière communal et de la possibilité, du fait du bon état de certains caveaux, de les mettre en vente, il est nécessaire de fixer les tarifs.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

**Fixe** les tarifs et la durée des concessions du cimetière et de l'espace cinéraire **à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2020** :

**1- CONCESSIONS** (2,5m<sup>2</sup> environ et hors frais de timbre et d'enregistrement) :

- concession de 30 ans : 150 €
- concession de 50 ans : 200 €

**2- CAVEAUX** (2.5m<sup>2</sup> environ et hors concession, frais de timbre et d'enregistrement)

	Concession 30 ans	Concession 50 ans
1 place	400 €	500 €
2 places	700 €	850 €
3 places	1 000 €	1 200 €
4 places	1 300 €	1 500 €

**3- COLUMBARIUM** - Concession trentenaire (hors frais de timbre et d'enregistrement) :

- Habitants de Cugny: 700 €
- Personnes Extérieures : 900 €
- Fourniture d'une plaque d'identité avec gravure : 200€

**4- JARDIN DU SOUVENIR :**

- Taxe de dispersion des cendres : 30 €
- Fourniture d'une plaque d'identité avec gravure : 200€

**Dit** que les concessions sont indéfiniment renouvelables aux prix du tarif en vigueur au moment de leur renouvellement. Le concessionnaire lui-même, ou si celui-ci est décédé, les ayants droit directs peuvent demander le renouvellement.

**Dit** que les recettes des concessions du cimetière (caveau et columbarium) iront intégralement au budget communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire, Michel Bono